

**FAITES  
VOTRE PRÉ-DEMANDE  
SUR SERVICE-PUBLIC.FR**  
se munir impérativement  
du n° de pré-demande  
ou venir avec celle-ci

#### Sceaux info mairie

Hôtel de Ville, 122 rue Houdan, 92331 Sceaux cedex

Tél. : 01 41 13 33 00

sceaux.fr > mes démarches

## Passeport biométrique demande pour un adulte validité 10 ans

Présence obligatoire du demandeur au dépôt et au retrait

Prise de rendez-vous obligatoire au dépôt

Connaître les dates et lieux de naissance de ses parents

- Première demande
- Renouvellement
- Perte ou vol

### Pièces à fournir pour toute demande

→ venir avec les originaux et les copies

- **1 photo d'identité** de moins de 6 mois, en couleur, non découpée et non scannée, sur fond gris ou bleu clair (pas de fond blanc), de face, tête nue et droite, sans sourire, sans lunettes, cheveux détachés, oreilles dégagées, avec 5 mm de marge au-dessus de la racine des cheveux.
- **1 justificatif de domicile** (facture d'électricité, de téléphone ou d'eau) de moins de 1 an **OU** si vous êtes hébergé chez quelqu'un (ex: enfant majeur vivant chez ses parents), fournir une attestation d'hébergement stipulant **impérativement** que vous êtes hébergé depuis plus de 3 mois, **ainsi que la copie** de la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.
- **Pour les femmes souhaitant la mention de veuve** : fournir un **acte de décès de moins de 3 mois**.
- **Pour les femmes souhaitant ajouter le nom de femme mariée** : fournir une **copie intégrale d'acte de mariage de moins de 3 mois**.
- **Pour un changement état civil (changement de nom ou prénom...)** : fournir une **copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois**.
- **Pour les femmes divorcées souhaitant porter le nom d'usage** : fournir le **jugement de divorce intégral**.
- **Timbre fiscal dématérialisé de 86 euros** (en vente chez le buraliste ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr>).  
**Attention** : il n'est pas nécessaire d'acheter un timbre si le passeport est refait suite à un changement de nom ou à un changement d'adresse. Cependant, **la date de validité du passeport n'est pas prolongée**.

### Pour une première demande :

- carte nationale d'identité sécurisée valide ou périmée depuis plus de 2 ans **OU** une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois.

### Pour renouvellement ou changement d'adresse :

- ancien passeport **OU** si périmé depuis plus de 2 ans, carte nationale d'identité sécurisée valide ou périmée depuis moins de 2 ans **OU** une copie intégrale d'acte de naissance.

### Pour perte ou vol :

- **déclaration de perte** établie par la mairie **OU** de vol établie par le commissariat **ET** carte nationale d'identité sécurisée valide ou périmée depuis moins de 2 ans **OU** une copie intégrale d'acte de naissance **ET** tout document administratif qui inclut une photo (Pass Navigo, Carte vitale...).

**Pour acquisition de la nationalité française** : contacter le service Population et citoyenneté au 01 41 13 33 00.

**Pour rappel** : les actes de naissances, mariage et décès sont à demander à la mairie du lieu de l'évènement et **doivent dater de moins de trois mois** ; pour les ressortissants français nés à l'étranger, l'acte est à demander sur le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) ou directement au ministère des Affaires étrangères à Nantes.

La mairie agit sous l'autorité de la sous-préfecture, qui peut demander des pièces complémentaires afin d'effectuer les vérifications qu'elle jugerait nécessaires.